

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

Le Conseil Municipal de MAULEON s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, le **lundi 1^{er} juillet 2024, à 19h00**, sous la Présidence de **M. Pierre-Yves MAROLLEAU, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2024

Présents : M. MAROLLEAU, Maire, Mme PAULIC, M. CHOUTEAU, Mme GREGOIRE, M. BRILLANCEAU, Mme BOUDOIRE, M. PRISSET, M. SIMONNEAU, adjoints, Mme BAUDRY, M. COCHARD, Mme COUTANT, M. DESCAMPS, M. DUBOIS, M. DUBUQUOY, M. FERCHAUD, M. FROGER, Mme GOUDEAU, Mme LANTERI, Mme LIOUSRI-DROCHON, Mme PIED, Mme PORCHAIRE et Mme RIDEAU.

Étaient excusés : Mme BARBOT qui a donné pouvoir à M. SIMONNEAU, M. MORIN qui a donné pouvoir à M. DUBOIS, Mme GUIGNARD qui a donné pouvoir à M. PRISSET, M. ZAORSKI qui a donné pouvoir à M. FROGER, M. MERLET qui a donné pouvoir à Mme LIOUSRI-DROCHON, Mme SHEERS qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY et M. BONNEAU qui a donné pouvoir à Mme GOUDEAU.

Mme COUTANT a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :

2024/074 –
Restructuration du
gymnase de Sainte-
Anne – Adoption de
l'Avant-Projet Détaillé

Rapporteur : Alain BRILLANCEAU, 4^{ème} adjoint en charge du sport, des associations, de la vie locale et de la culture

La Par délibération n°2023/102 en date du 25 septembre 2023, la commune de Mauléon (79) a confié à la société CITEAL un mandat de réalisation afin de piloter le programme de restauration du complexe sportif Sainte-Anne (Tranche 1). L'objectif poursuivi est de réhabiliter thermiquement et fonctionnellement la salle omnisports et d'en prévoir une extension pour l'accueil d'un espace jeunesse.

Les travaux réalisés lors de cette 1^{ère} étape sont les suivants :

- réhabilitation clos et couvert des vestiaires, sanitaires et Dojo : étanchéité, menuiserie extérieure et isolation thermique ;
- réhabilitation intérieure des vestiaires et sanitaires et Dojo : création d'une communication entre le Dojo et le gymnase, éclairages, réhabilitation sanitaires/vestiaires et communs, réhabilitation du local « bureau gym » qui devient une partie de l'espace jeunesse ;
- construction neuve : espace jeunesse en extension dans le prolongement du « bureau gym ».

Concernant l'espace jeunesse, celui-ci sera dédié à deux usages :

- un foyer pour l'accueil des jeunes de 14 à 22 ans ;

- un point info jeunesse pour accompagner les jeunes de 22 à 30 ans dans leurs projets.

Il s'agira d'un lieu de passage et d'animation, favorisant les rencontres. Cet espace jeunesse, d'une surface estimée d'environ 120 m², devra pouvoir accueillir jusqu'à 40 personnes et disposer :

- d'une salle principale ;
- d'un bureau ;
- de sanitaires ;
- d'une kitchenette ;
- d'une partie cloisonnée pour rencontrer les jeunes ayant des projets (bureaux + postes informatique).

La réhabilitation de ces équipements améliorera nettement le confort d'usage et favorisera la réduction des consommations d'énergie. Le cabinet d'architecture DGA (85500 LES HERBIERS) a été retenu afin de conduire cette opération. Aujourd'hui, suite à différentes réunions de travail afin de faire évoluer le projet, il est proposé à l'assemblée d'approuver l'Avant-Projet Détaillé.

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le mandat de réalisation qui a été signé le 02 octobre 2023 avec la société CITEAL et modifié par voie d'avenant le 19 novembre 2023 ;

Vu l'Avant-Projet Détaillé tel que présenté ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'Avant-Projet Détaillé tel que présenté ;
- d'adopter le plan de financement suivant :

Montant total des dépenses : **611 078,00 € H.T.** répartis comme suit :

Honoraires dont maîtrise d'œuvre : 44 937,76 € H.T.

Etudes complémentaires et frais annexes : 105 540,24 € H.T.

Travaux : 460 600,00 € H.T.

Montant total des recettes : **488 778,00 €** répartis comme suit :

ETAT (DETR) : 190 800,00 €

CAF : 157 200,00 €

CA2B : 120 778,00 €

SIEDS : 20 000,00 €

Autofinancement : **122 300,00 €**

- d'autoriser la société CITEAL à poursuivre les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre-Yves MAROLLEAU

La Secrétaire,

Sonia COUTANT

